OLT	CS20- Réalisation d'un plan de gestion du bocage					Priorité
3						2
Tableau prévisionnel						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3j	3j					

A- Contexte – rappel de la fiche d'opération du plan de gestion 2018-2024 :

Le maillage bocager est relativement dense sur la commune. A l'échelle des bassins versants de la Lieue de grève et du Douron costarmoricain, il est estimé à 136 mL /ha (Comité des Bassins versants de la Lieue de Grève, 2015).
Sur la réserve la cartographie des éléments bocagers a permis d'identifier 21.5km de haie, dont plus de 60 % ont au moins une interface avec des prairies. En longueur de propriété, les agriculteurs arrivent en deuxième position derrière LTC.
Les pratiques existantes ne sont globalement que peu respectueuses de ces milieux et la sensibilité à faire évoluer les pratiques ne parait pas très développée.

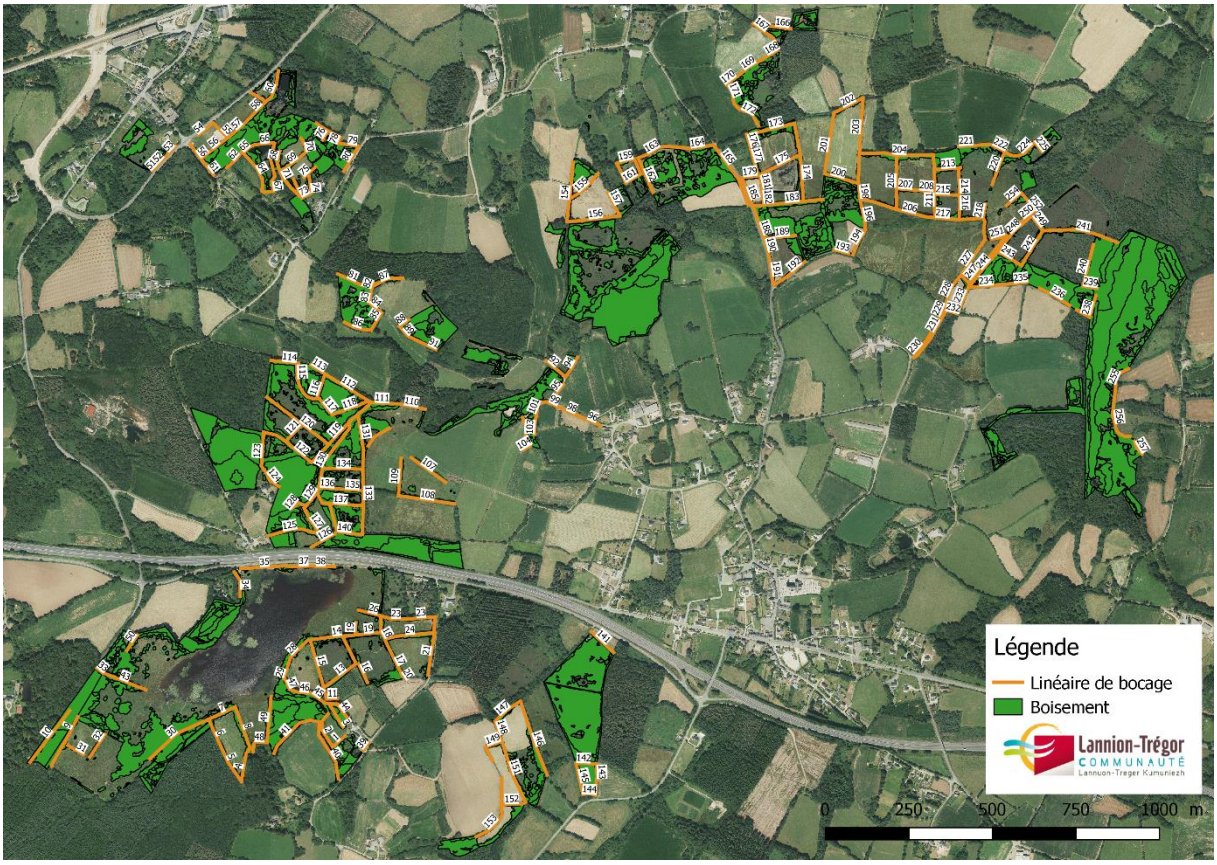

Sur l'Etang du Moulin Neuf un plan de gestion du bocage a été réalisé en 2011. Il a permis d'organiser, de décider et de mettre en œuvre une gestion adaptée à chaque linéaire bocager. Fin 2016, 2.6 km de haie ont fait l'objet d'une intervention de gestion sur les 4.8 km répertoriés sur le site, notamment l'ensemble des haies classées en priorité 1 (intervention urgente : dans les 5 ans).

Objectif :

Réaliser un plan de gestion du bocage (PGB) pour préserver ces milieux.

Déroulement et organisation :

Il s'agit d'écrire un plan de gestion du bocage à l'échelle de la réserve. Ce PGB « RNR » pourra croiser des PGB réalisés à l'échelle des exploitations.
Ce travail sera mené en collaboration avec les services du bassin versant « cellule bocage », notamment dans l'optique de tester une nouvelle méthodologique de plan de gestion de bocage en cours d'écriture.
Cette nouvelle méthodologie vise à intégrer plus fortement les questions de biodiversité dans l'état des lieux, pour proposer une mise en œuvre plus adaptée à chaque linéaire de haie.
Un itinéraire technique sera proposé pour chaque haie.
Ce travail sera mené de manière partagée avec les propriétaires privés.

Intervenants /partenaires associés

LTC, Bassins versants, propriétaires, exploitant locataire

Coût estimé :

Temps agent Lannion-Trégor Communauté

Indicateurs :

Réalisation du plan de gestion du bocage
Linéaire de haies

Bibliographie :

Stratégie bocagère et programme d'actions 2015 Bassin versant du Léguer, 2014, 39p

B- Opérations réalisées en 2022 et 2023

B1- Contexte et méthode

Le plan de gestion durable des haies a été réalisé par Emilie Auffret, technicienne bocage pour le Comité de bassin versant de la Lieue de Grève au cours de l'hiver 2022-2023. Un membre de l'équipe de la Réserve accompagnait systématiquement la technicienne pour toutes les phases de terrain.

Ce travail a été effectué en utilisant une nouvelle méthodologie (2020) de description des haies : le plan de gestion durable des haies (PGDH). Cette méthode permet de mieux prendre en compte la biodiversité dans la description et la gestion de ces milieux.

Le PGDH est un outil pensé pour les exploitants agricoles, c'est un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle d'une exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci.

Le PGDH est reconnu par l'État comme élément clé pour certifier officiellement qu'un exploitant est engagé dans une démarche d'entretien durable du bocage.

Le PGDH ne correspond pas complètement à une démarche « réserve naturelle », il intègre pleinement les contraintes/les attentes liées à une exploitation agricole et notamment les objectifs de production de bois. Cet outil n'est donc pas pleinement adapté à une réserve naturelle mais il présente de nombreux avantages :

- Il est réalisable à l'échelle de la Réserve ;
- Il intègre une description de la biodiversité présente dans les linéaires bocagers et notamment les notions de continuités écologiques ;
- Il intègre les notions de production de bois ;
- C'est un outil pensé pour le monde agricole et donc appropriable par celui-ci ;
- Il facilite la valorisation du bois comme base d'échange avec la filière bois bocage locale (Bocagenèse) : c'est un outil utilisé par cette structure.

Un PGDH a donc été réalisé pour la réserve ; ce travail a ensuite été décliné en orientation de gestion pour chacune des haies.

B2- Résultat – le PGDH

En résumé, le rapport de synthèse du PGDH met en avant les éléments suivants :

Récapitulatif des résultats du Plan de gestion durable des haies

Surface totale de l'exploitation agricole (SAU) : **161 ha**

Linéaire de haies total: **37,135.00 m**

Soit une densité de : **125.14 m/ha SAU**

Linéaire de haies en gestion et sur lequel s'applique le Plan de gestion durable des haies : **34,057.00 m**
Soit une densité de : **114.43 m/ha SAU**

Principaux types de haies de l'exploitation : **Taillis sous futaies** et **Futaies régulières**

Essences dominantes : **Chêne pédonculé, Saule, Hêtre commun**

Type d'entretien des haies pratiqué principalement : **Gestion à la tronçonneuse**
Pratiques d'entretien à améliorer : **Lamier, clôture dans les arbres, épareuse sur les repousses**

Indice de biodiversité potentielle des haies à l'échelle de l'exploitation :

Linéaire moyen annuel pouvant être prélevé en respectant le cycle de régénération : **2,271.44 m/an**

Linéaire moyen annuel pouvant être prélevé en respectant le cycle de régénération dans les cinq premières années : **1,131.28 m/an**

Total du linéaire sur lequel intervenir de façon urgente : **6,777.06 m**

Type de haies principaux sur lesquels intervenir de façon urgente : **Hauts jets avec cépées d'arbustes, Cépées d'arbustes**
Amélioration de l'état des haies existantes par **Favoriser la régénération naturelle, Gérer les plantes invasives**

Total du linéaire à améliorer : **3,834.42 m**

Proposition de création de haies : **0 m**

Carte : situation des haies

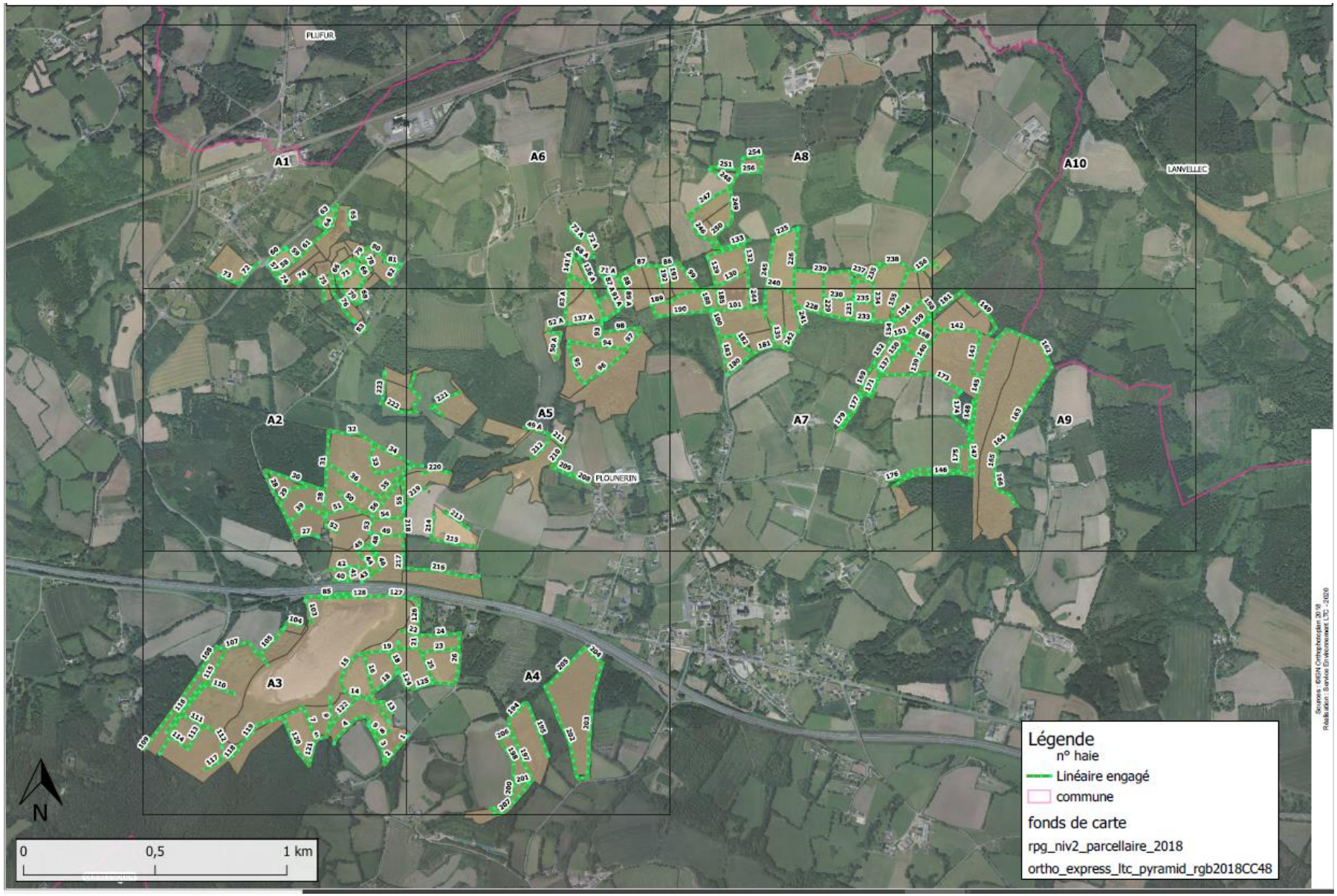

Carte : potentiel d'accueil de la biodiversité

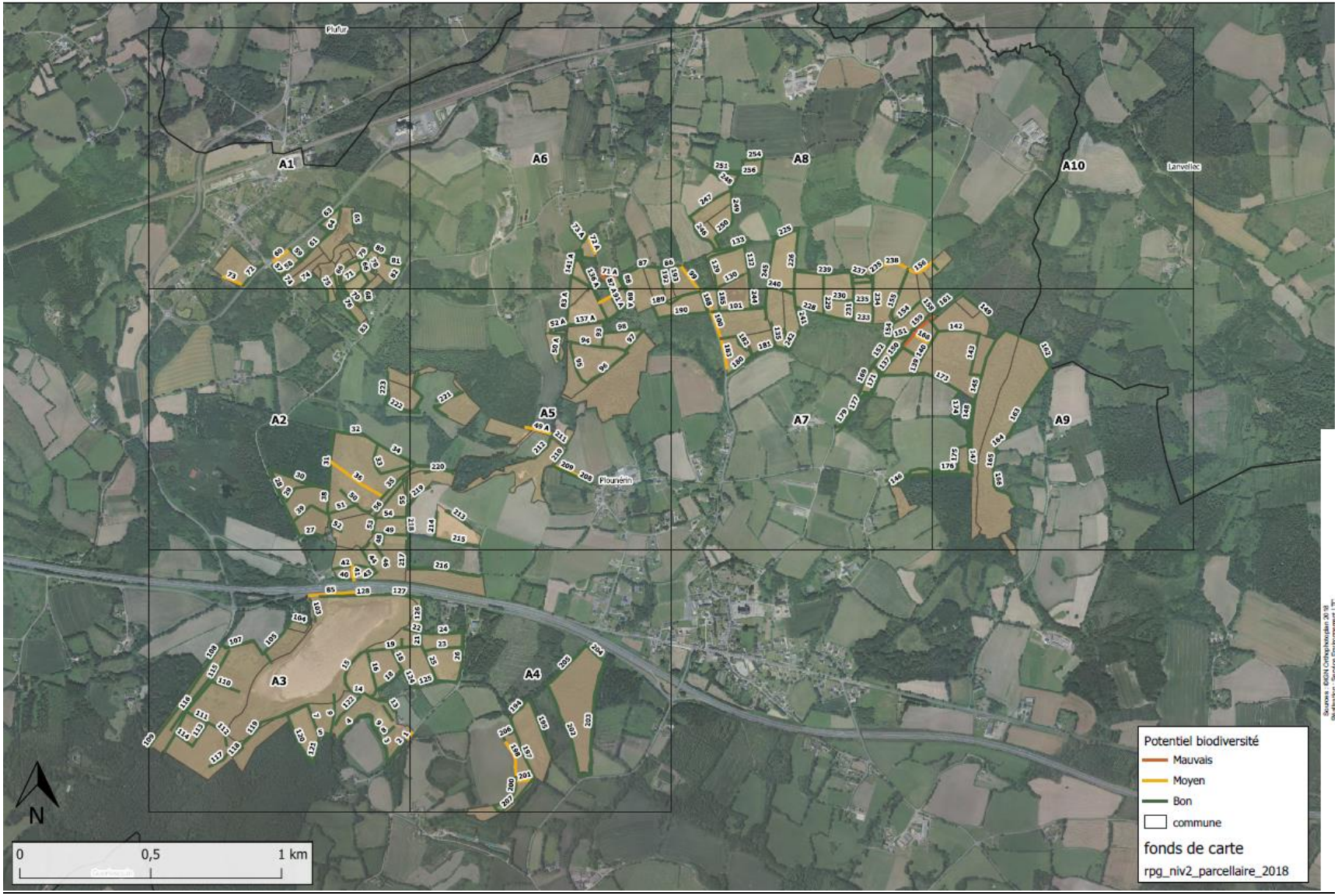

Carte : continuité écologique

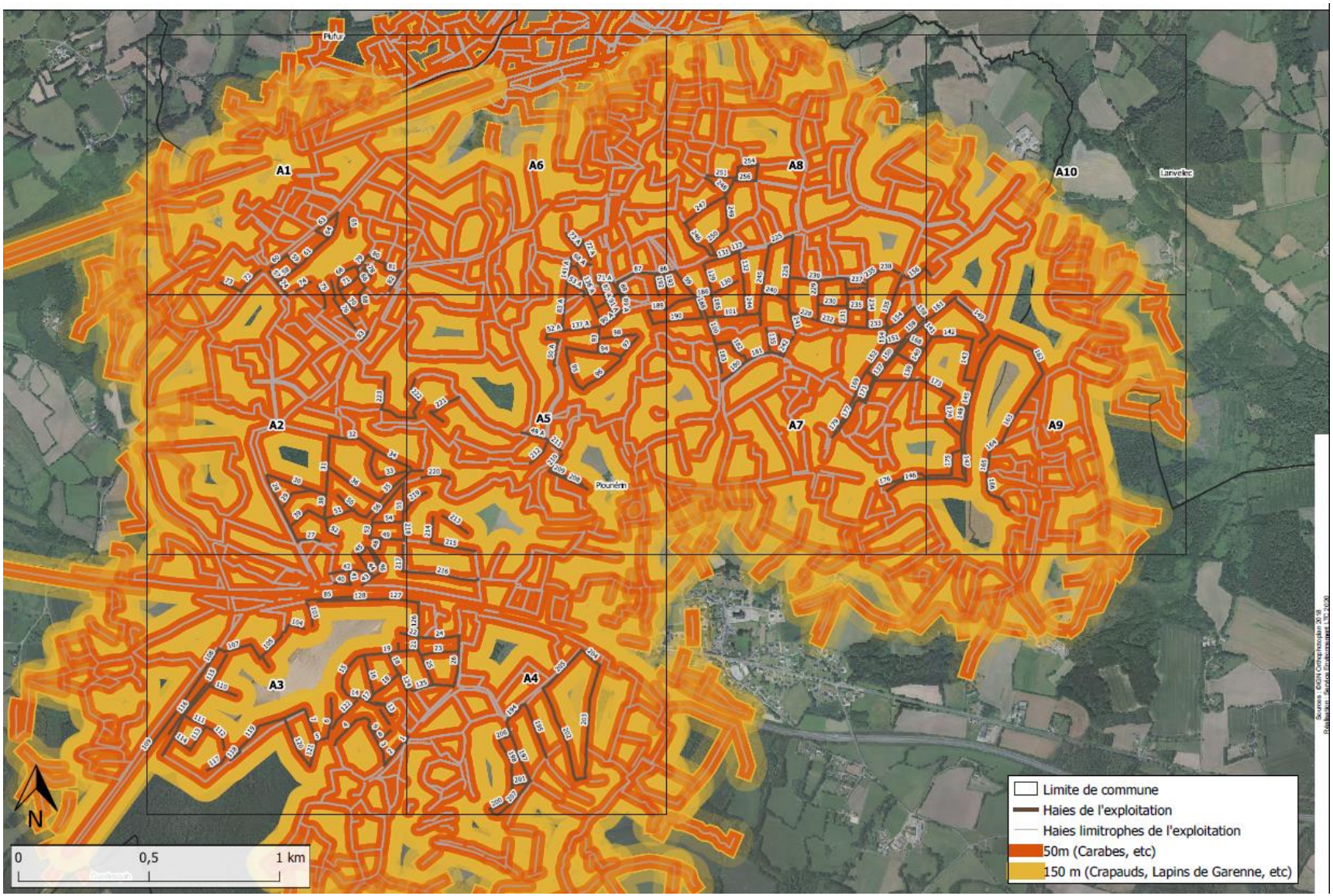

Carte : priorité d'intervention

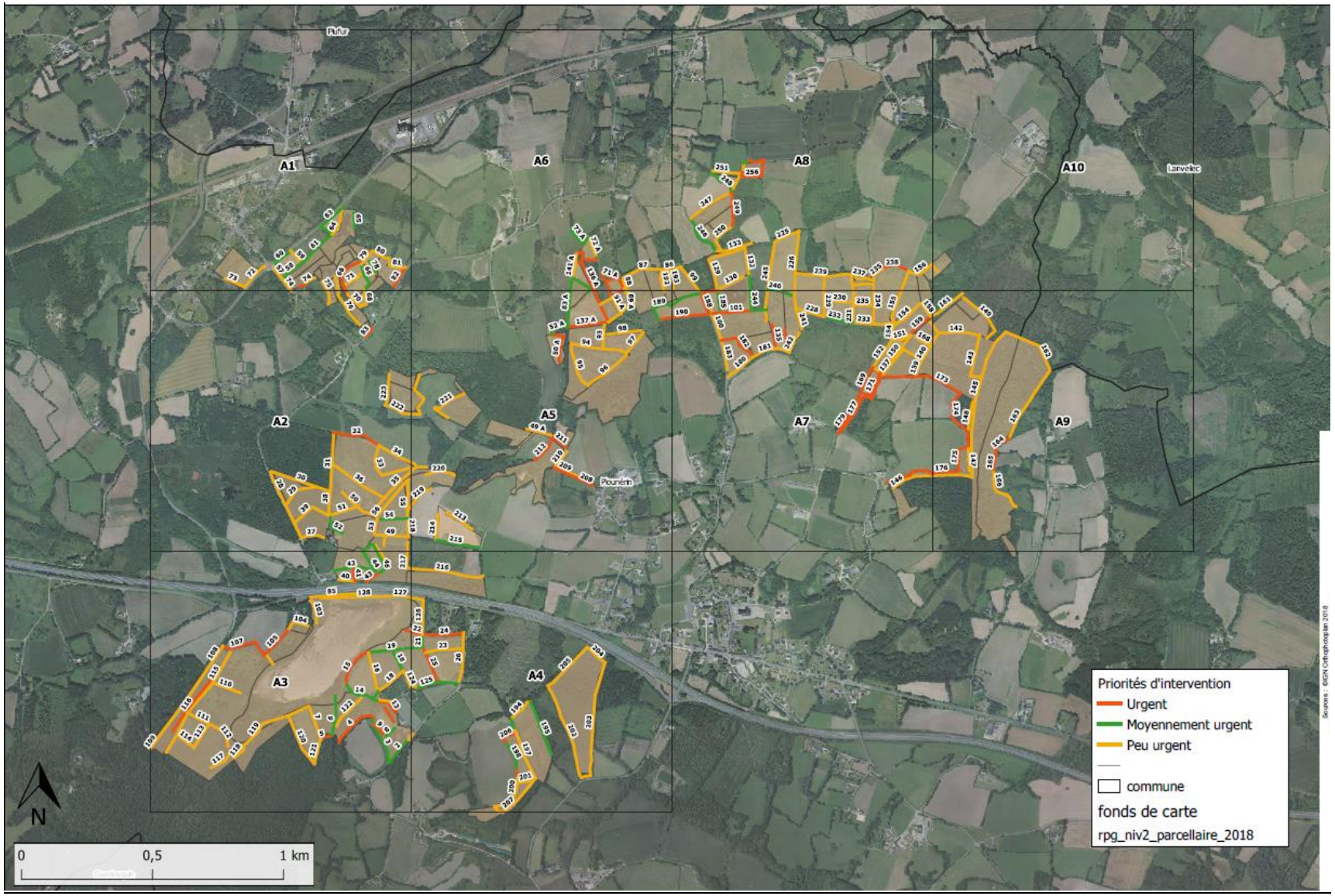

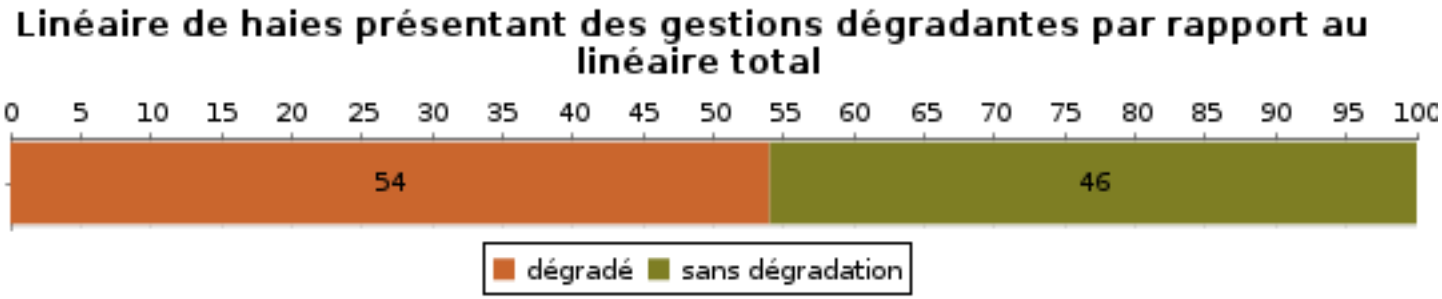

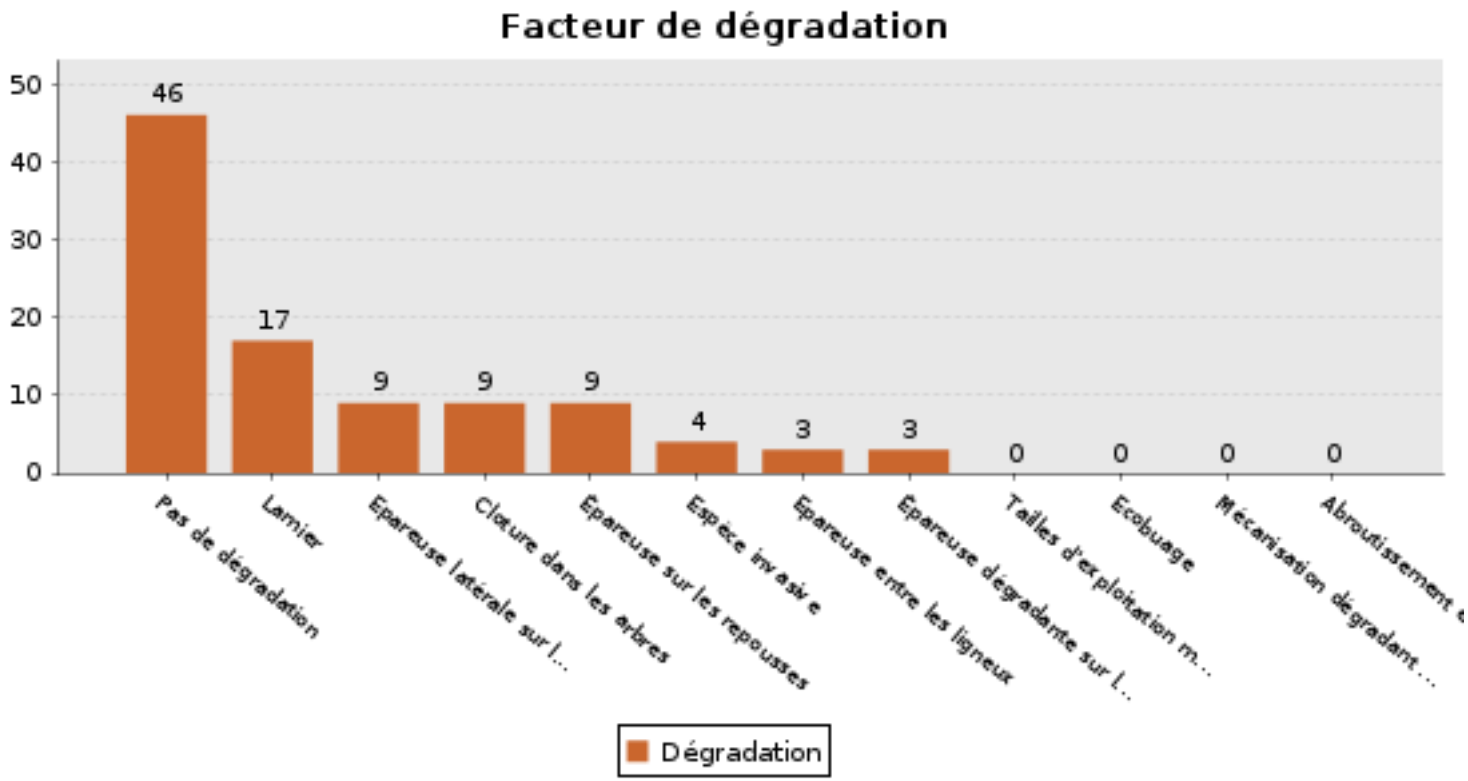

La majeure partie du linéaire de haies présent est dégradé (54.27 %).

Au total, 199 facteurs dégradants les haies issues de l'entretien ont été relevés. Le facteur principal de dégradation est le **Lamier**. Cette pratique dégradante impacte 16.61 % du linéaire de haies de l'exploitation agricole. Et, 9.45 % du linéaire présente une végétation ligneuse en mauvais état lié **aux clôtures dans les arbres.**

B3- Eléments de contexte sur la gestion des haies sur la réserve

Propriétaire du bocage

Les 34 kilomètres de haies étudiées appartiennent à 18 propriétaires différents.

Les collectivités sont propriétaires de 41% des linéaires (Lannion-Trégor Communauté : 12km / 37 %, Commune de Plounérin : 2km/ 6%) et les agriculteurs pour une longueur presque aussi importante 12,7 km/ 37% (Le Cam : 4,2km / 12%, Duval : 2,5km / 7%, Jacob : 1,2 km / 4%, Laude 2,1km / 6%, Perrot 2,7km / 8%).

Deux autres propriétaires privés se distinguent par la longueur de haies qui leur appartiennent : l'association communale de chasse avec 2,9 km/ 8% et M et Mme Roux avec 1,6km/ 5% de haies. Enfin le reste des propriétaires se répartissent les 3,2 km restant (9%).

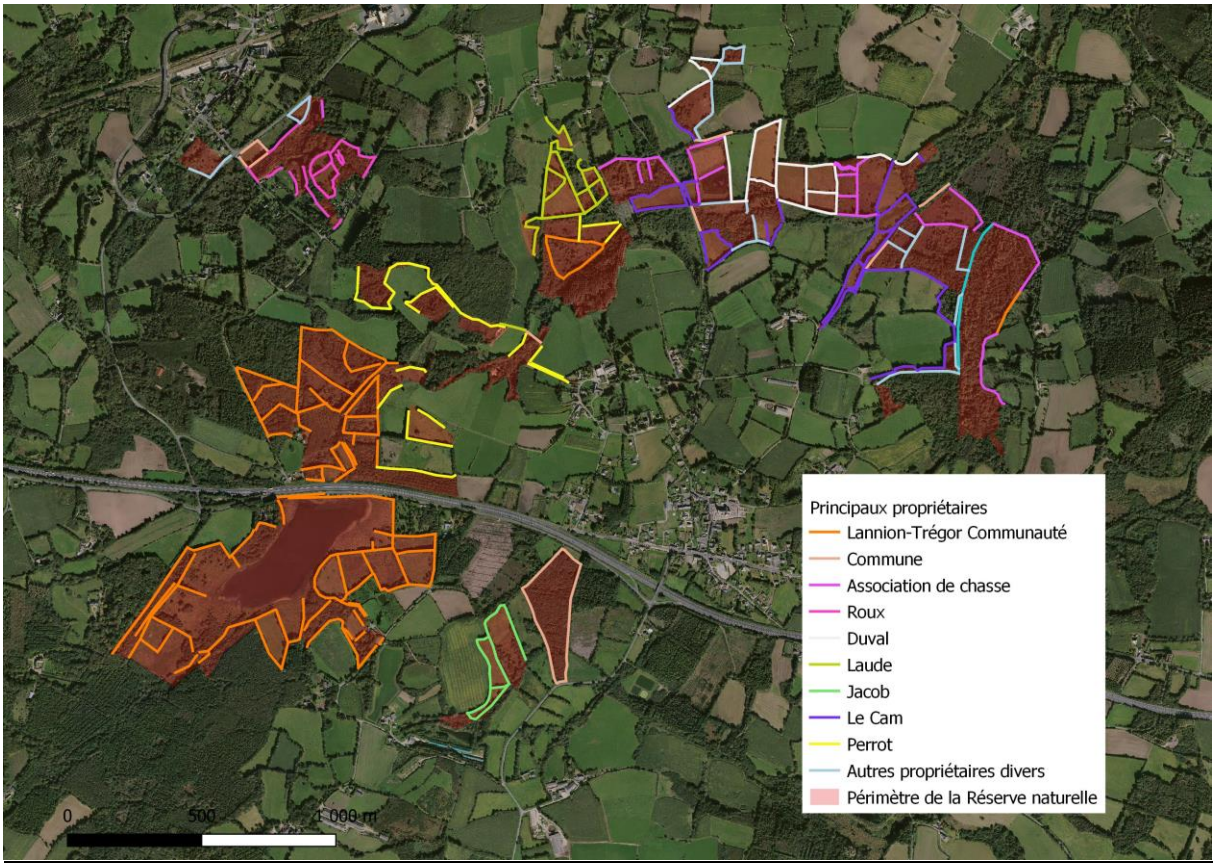

Historique des travaux menés

Depuis le début du plan de gestion (2018), des travaux de restauration du bocage sont menés tous les ans sur le site. Ces travaux consistent principalement en la sélection des arbres d'avenir, le recepage d'arbres vieillissants et la reprise de mauvaises coupes pouvant fragiliser les arbres. A ces travaux s'ajoutent les interventions ponctuelles pour gérer les arbres à risque ou les branches gênant le passage des randonneurs. Ces derniers travaux ne sont pas indiqués dans la carte ci-après car réalisés sur la quasi-totalité des linéaires le long des chemins de randonnée.

Initialement réalisé uniquement sur les haies appartenant à Lannion-Trégor Communauté, des chantiers sont menés depuis 2021 chez des agriculteurs. Cette possibilité d'intervention chez des privés résulte du constat que beaucoup d'agriculteurs de la réserve utilisaient encore le lamier pour entretenir leurs bords de champs. Il a donc été proposé à tous les agriculteurs de la réserve la possibilité que le gestionnaire prenne en charge la gestion du bocage chez eux (programme de coupe annuel, marquage, et commande à une entreprise pour réaliser les travaux). Les agriculteurs restent propriétaires du bois coupé chez eux.

A noter qu'un agriculteur (Allan Laude) mène par lui-même la gestion de son bocage. Il est accompagné dans ce travail par une MAEc bocage pour financer son travail.

Notons également qu'un propriétaire privé (M. Roux) est accompagné dans la gestion de son bocage (principalement via des chantiers avec des BTS GPNA de Morlaix dans l'objectif de restaurer des prairies fonctionnelles).

Au bilan **7,2km de haies** ont fait l'objet d'interventions entre 2019 et 2022.

Enjeux de gestion identifiés

Afin de préciser la gestion à mener sur chacun des linéaires bocagers, il a été décidé de les caractériser selon les enjeux qui les concernent le plus.

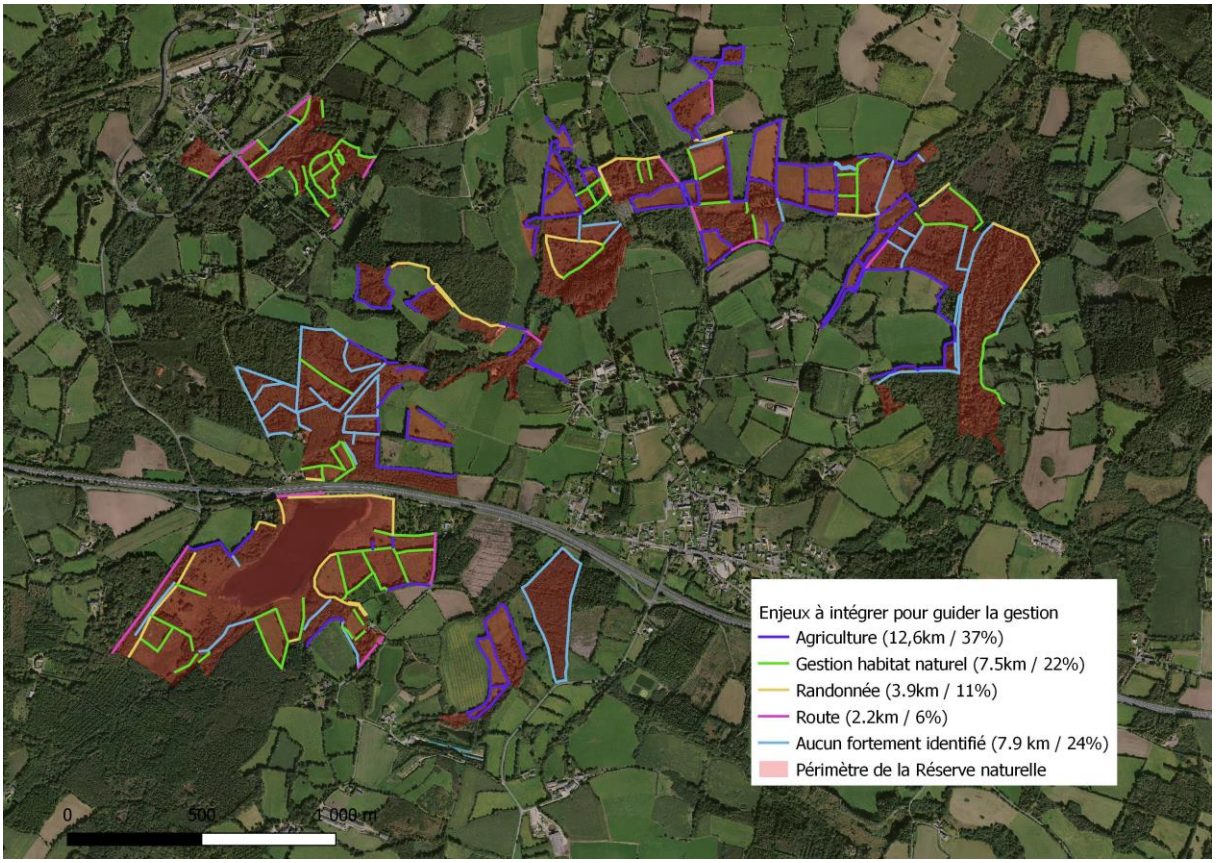

Ces enjeux identifiés permettent de distinguer des préconisations pour les itinéraires techniques à prévoir :

- Pour le bocage présentant des enjeux liés à la **randonnée,** les linéaires seront entretenus en prenant en compte la présence d'arbres à risque pouvant tomber sur le chemin et ceux gênant le passage par leurs repousses. Un suivi annuel strict est nécessaire ;
- Pour le bocage présentant des enjeux liés à une **route**, les linéaires seront entretenus en prenant en compte les risques pour la circulation routière. Le bocage sera entretenu par une sélection/recépage des arbres et une veille sera réalisée tout au long de l'année en cas d'arbres/de branches présentant des risques ;
- Pour le bocage dont la gestion est fortement liée à **l'habitat naturel** dans lequel il se trouve, la gestion prendra en compte les objectifs liés à cet habitat : favoriser le déplacement d'espèces animales, limiter la présence de bouleaux qui colonisent les landes, permettre l'entretien par pâturage sans être gêné par les arbres de talus…
- Pour le bocage présentant des enjeux liés à **l'activités agricole,** un programme d'interventions sera proposé avec chaque agriculteur. Les chantiers prendront en compte la valeur économique du bois et la possibilité de gestion par des engins agricoles ;
- Pour le bocage ne présentant **aucun enjeu particulier** identifié, la libre évolution/ le vieillissement sera privilégié autant que possible.

B4- Programme d'interventions sur le bocage

Deux grands types d'interventions sont donc prévus :

Tout d'abord il convient de supprimer les **problèmes ponctuels** identifiés dans le PGDH : présence d'espèces exotiques envahissantes, de barbelés dans les arbres et de zones de déchets.

Ce sont près de **3.9 km** concernés par ces problématiques.

L'usage du **lamier** sur la réserve devrait progressivement s'arrêter grâce à l'information/la formation des agriculteurs et par le fait que la réserve propose de se charger de l'entretien des linéaires de haies.

Ces travaux seront programmés pour être finalisés avant le début du second plan de gestion de la réserve (2026).

Ensuite il s'agit de définir les linéaires de haies nécessitant une intervention plus forte (**restauration/entretien**) dans le cadre d'un programme de travaux pluriannuels. Pour déterminer les secteurs prioritaires où intervenir, les données « priorité d'intervention » / « type de gestion » / « enjeux » ont été croisés et analysés.

Certains secteurs sont **gérés directement par les propriétaires** donc non pris en compte dans ce programme de travaux (**4,3km**).

Certains secteurs font l'objet d'une **surveillance annuelle ou d'entretiens annuels**, donc les travaux consistent principalement dans la gestion des arbres à risque ; les sélections d'arbres/recepage se font au moment de ces interventions donc de manière progressive un peu tous les ans (**7,7km**).

D'autres haies sont retenus comme « **à laisser vieillir** ». Elles représentent **8 km** de haies.

5,9 km ont fait l'objet d'**interventions récentes**. Il reste donc **8.9 km de travaux** à prévoir ; 2.9km dans les 3 années à venir et 6 km pour le nouveau plan de gestion de la réserve (à partir de 2026). Ce volume d'interventions n'est pas très important, il sera donc possible d'envisager des travaux supplémentaires en cas d'urgence.

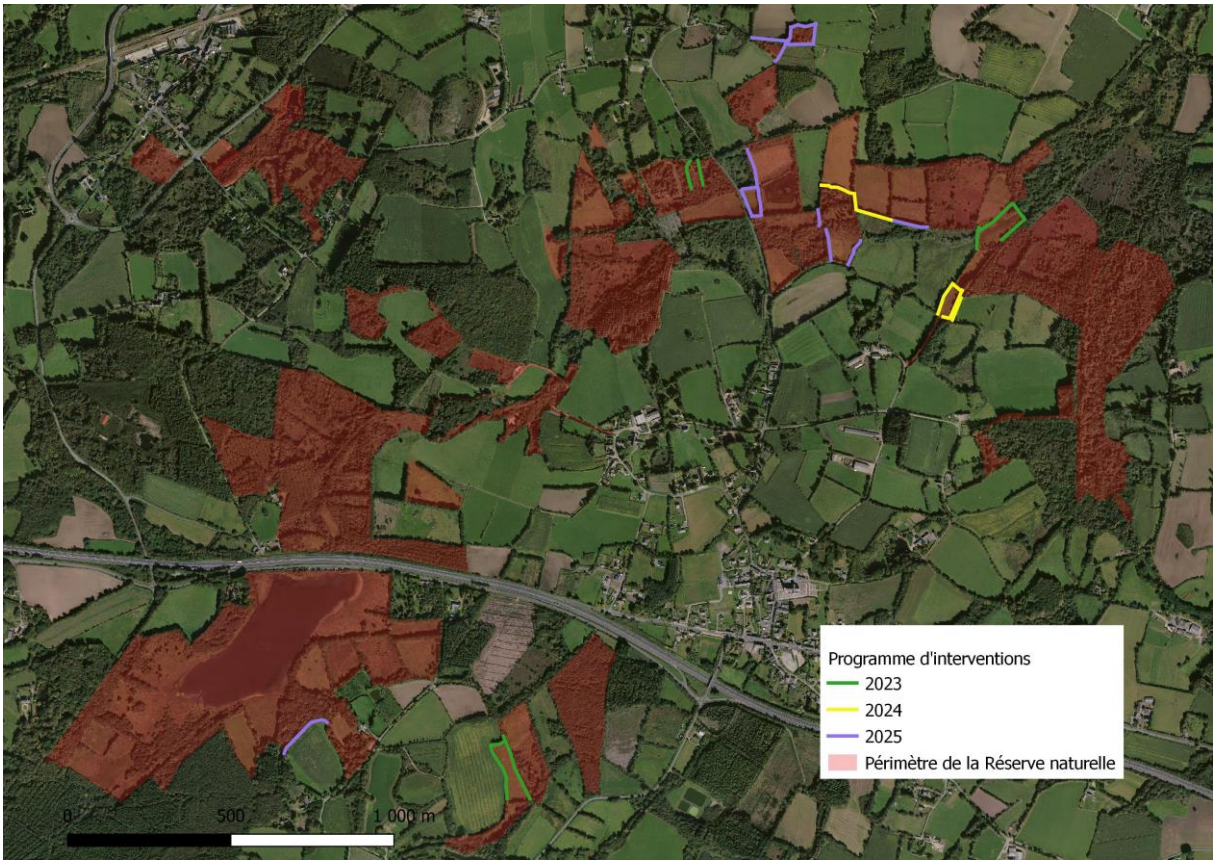
Programme d'interventions
2023
2024
2025
Périmètre de la Réserve naturelle
0
500
1 000 m